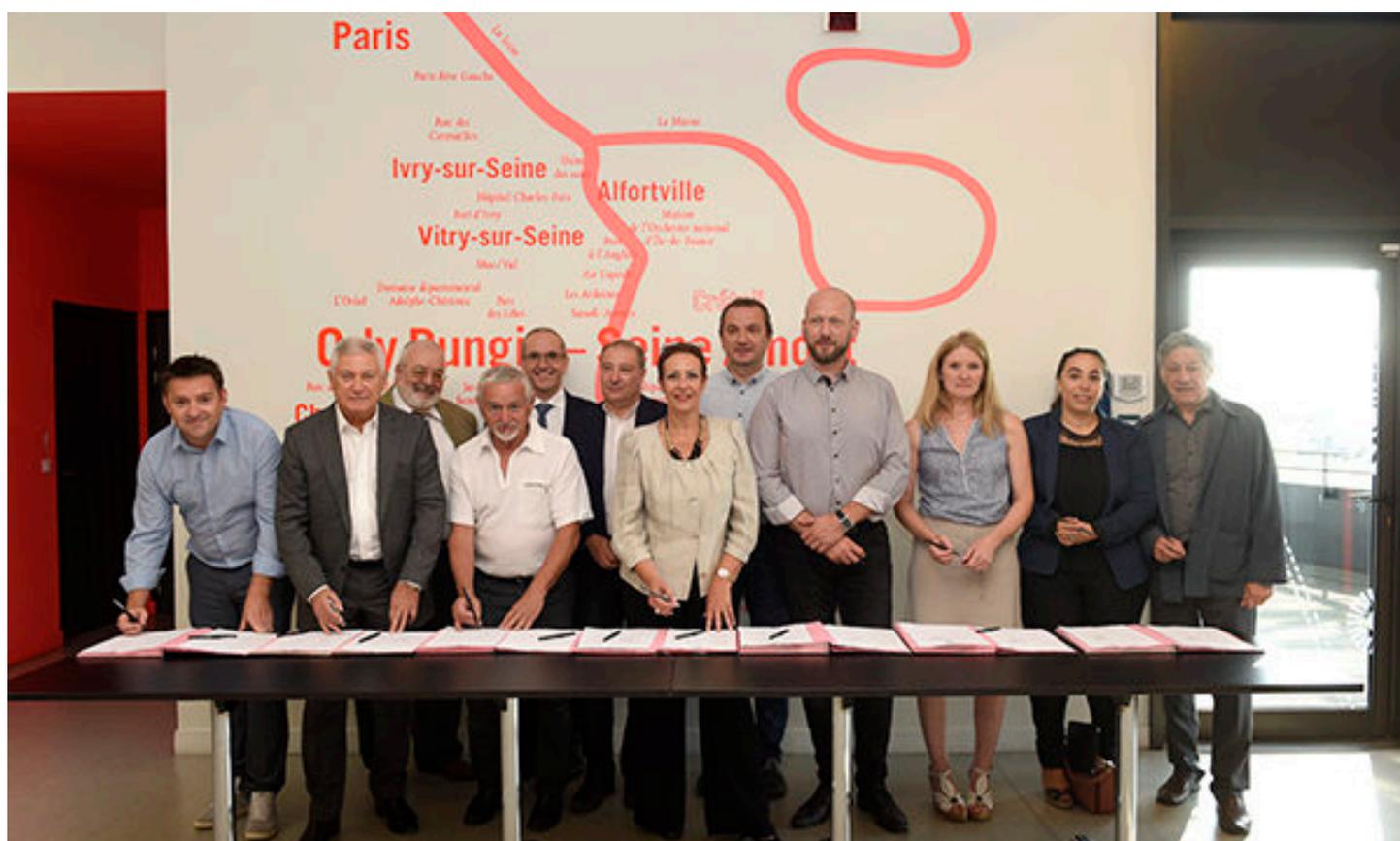

[Imprimer](#)

Les priorités de l'EPA Orly Rungis-Seine Amont jusqu'en 2020

Image

Une nouvelle convention de financement de l'EPA Orly Rungis-Seine Amont a été signée au début de l'été 2018, portant notamment sur les secteurs Senia, Ardoines et Triage.

Adoptée par le conseil d'administration le 12 juillet, la nouvelle convention triennale (2018-2020) de financement de l'EPA Orly Rungis-Seine Amont doit permettre « d'approfondir les grands axes de développement stratégique, de concrétiser les projets en cours et de contribuer à faire émerger de nouvelles opérations », signale l'établissement public le 17 septembre.



Le programme d'études prévu par ce document concerne tout d'abord l'approfondissement des projets développés dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » sur le secteur du Senia (80 ha), situé à Orly et Thiais, et leur rapprochement des plans-guides en cours de définition. Linkcity Ile-de-France avait été désignée lauréat du concours avec son projet « Parcs en scène », et Vincy immobilier résidentiel avec « Faubourg métropolitain ».

2 millions d'euros par an

Dans la partie centrale des Ardoines, afin de « penser collectivement ses évolutions à court, moyen

et long termes », un cadre commun de réflexion associant les acteurs du territoire est envisagé. Le projet urbain sur ce périmètre - d'une centaine d'hectares - passe par la reconfiguration de grandes installations industrielles pour les rendre plus compactes : la centrale thermique d'EDF mais aussi les équipements de transformation et transport d'électricité et de chauffage urbain.

La convention concerne également le développement d'une stratégie de valorisation, d'animation et d'aménagement des berges de la Seine et de l'Yerres, en lien avec le département du Val-de-Marne. Enfin, sur le secteur de Triage à Villeneuve-Saint-Georges - qui fait l'objet d'un contrat d'intérêt national depuis janvier dernier -, la poursuite des réflexions engagées doit permettre « d'affiner les composantes d'un futur programme de mutation ».

Cette convention d'ingénierie est dotée d'un budget de deux millions d'euros par an, financé à parts égales par l'Etat, le conseil départemental du Val-de-Marne et les 11 communes parties prenantes de l'opération d'intérêt national.

Retrouvez plus d'informations sur [la partie centrale des Ardoines](#)